



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 069-200058493-20240320-C_20240320_09-BF



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320_09

BUDGET ANNEXE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONE (Communay)
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHICK (Villeurbanne)
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération n° C_20240214-02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Considérant que le budget 2024 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité se présente ainsi (les montants sont hors taxes, conformément à la réglementation) :

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2024 :

- Le budget général s'équilibre en 2024 à	435 025,38 €
- Pour 2023, le total budget s'élevait à	291 149,47 €
- La variation des budgets 2024-2023 est donc de	+49 %

Considérant que les principales dépenses d'exploitation concernent la maintenance des installations et les contrôles réglementaires nécessaires, ainsi que leurs assurances ; les intérêts de la dette PV, en recette d'exploitation le SIGERLy perçoit le produit de la vente d'électricité, estimé à +115 000 € , de la subvention d'exploitation de 60 000 € pour 2024 ;

Considérant qu'en section d'investissement 2024, en plus des dépenses obligatoires relatives aux remboursement du capital de la dette, sont prévus également les changements de panneaux et le rachat d'un onduleur sur 2 sites pour +81 500 € ;

Dépenses de la section d'exploitation :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	50 039,41 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	5 694,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	61 100,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €
Soit un total de	208 429,41 €

Recettes de la section d'exploitation

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service	115 000,00 €
---	--------------

Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	60 000,00 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	15 946,41 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

Soit un total de 208 429,41 €

Dépenses de la section d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	52 666,30 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	81 546,70 €
<i>Reste à Réaliser</i>	74 899,97 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

Soit un total de 226 595,97 €

Recettes de la section d'investissement

Chapitre 021 – Virement à la section d'Exploitation	61 100,00 €
Chapitre 10 – Réserves	34 722,87 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €
Chapitre 001 – Solde d'Exécution positif	40 177,10 €

Soit un total de 226 595,97 €

Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.